

SAASEMER KLEEBLÄTTEL



Lettre de liaison N° 4 - Octobre 2022

SAASENHEIM



Le mot de l'adjointe

L'été et ses beaux jours est derrière nous. Cette saison a été particulièrement chaude pour nos terres et étouffante pour nos esprits, exacerbant nos émotions. Peut-être sommes-nous devenus de moins en moins patients, plus tatillons.

Vos élus et les agents de la commune se donnent à fond pour vous permettre de bien vivre à Saasenheim, dans le respect de chacun.

Différents événements ont pu reprendre leur cours normal, comme le 13 Juillet, les journées du Patrimoine, et pour la première fois dans notre village un salon du mariage. Pour les plus petits, la structure de jeu du City Parc a été rénovée.

Nos associations reprennent également du service, alors n'hésitez pas à les contacter. Sans oublier l'inauguration du sentier des crèches ainsi qu'un petit marché de Noël, encore une belle occasion de se rencontrer et de tisser du lien.

Vous l'aurez compris, Saasenheim est et doit rester un village ouvert où règne respect, partage et harmonie.

Commissions

Voirie et bâtiments

Les travaux de réfection de la rue des Vergers et de la rue Dorfmat, objet du premier volet du programme des ouvrages décidé par le conseil municipal du 7 juillet 2020, ont fait l'objet d'un premier appel d'offres pour les opérations de voirie proprement dites (lot n° 1) aux mois d'avril et mai 2022. Le marché a été attribué à l'entreprise Vogel TP.

En raison de l'augmentation des coûts constatée par rapport à l'estimation initiale notamment pour l'enfouissement du réseau électrique et au regard du volume du programme de voirie à réaliser pendant le mandat 2020-2026, le conseil municipal a décidé à l'unanimité lors de sa réunion exceptionnelle du 11 juillet dernier de renoncer à l'enfouissement du réseau électrique, mais de conserver celui du réseau téléphonique et de la fibre, ces deux réseaux ayant un impact visuel important.

L'appel d'offres du lot n° 2 qui porte sur l'éclairage public ainsi que sur l'enterrement du réseau téléphonique et de la fibre s'est déroulé aux mois d'août et septembre dernier. Le marché a été attribué à l'entreprise Pontiggia. Le démarrage des travaux de réfection de la rue des vergers et de la rue Dorfmat pourra ainsi intervenir dans la première quinzaine d'octobre.

Contenu

- Edito
- Commissions
- Le dépôt de pain
- Crise de l'énergie
- Agenda
- Délibérations du conseil
- Règlementation
- Divers

Le dépôt de pain

Le dépôt de pain de Saasenheim a cessé son activité depuis le mois de mai 2022. Les Ets Biechel ont anticipé sa fermeture prévue initialement en septembre. Le conseil municipal s'est mis à la recherche d'un repreneur. Des négociations ont abouti avec un boulanger de Sélestat. La réouverture est programmée pour courant octobre. Les élus ont tout mis en œuvre afin de faire revivre ce commerce, véritable poumon de la vie sociale à Saasenheim.

Il convient de garder à l'esprit que pour garantir la pérennité d'un tel commerce dans notre petit village une solidarité des Saasenheimois et Saasenheimois est primordiale.

Les élus comptent sur vous.

Crise de l'énergie

Le conflit en Ukraine a engendré dans son sillage une crise énergétique d'ampleur et inédite par sa brutalité. L'ensemble des organes publics est contraint de prendre des mesures radicales dès maintenant comme la réduction du chauffage dans certaines écoles et piscines voire de devoir fermer temporairement ces dernières.

La commune a étudié de son côté les mesures qui peuvent d'ores et déjà être prises localement. Une demande à la Communauté de Commune du Ried de Marckolsheim a été faite pour réduire les nouveaux éclairages à 50% de leur capacité jusqu'à 23h puis abaissement à 25%. Malheureusement seuls les candélabres installés cette année pourront rentrer dans ce programme d'économie, les autres n'étant techniquement pas compatibles à ce jour.

À vos agendas*

- 22/10 : journée citoyenne
- 11/11 : commémoration du 11/11
- 25/11 : inauguration des Noélies
- 08/12 : repas des aînés

* Agenda détaillé sur le site



Délibérations du conseil*

Mai

- Attribution du marché d'aménagement des rues Dorfmann et Vergers.
- Attribution du marché de l'éclairage du parking salle des fêtes.
- Acceptation de la proposition de la Commission Patrimoine d'équiper les entrées du village, de panneaux en dialecte alsacien.

Juin

- Création d'un emploi d'adjoint technique contractuel dans le cadre de la gestion de la salle des fêtes et de deux jobs d'été.
- Recensement de la population 2023 : désignation de l'agent recenseur en la personne de M. Bernard Lauffenburger.

Juillet

- Au vu de l'inflation des marchés, retrait de l'enfouissement du réseau électrique rues Dorfmann et Vergers

Septembre

- Fixation du taux de la taxe d'aménagement 2023.
- Ouverture d'un poste d'agent communal.



*intégralité des délibérations sur le site

Règlementation

Les chemins ruraux sont des voies affectées à l'usage du public mais qui font partie du domaine privé de la commune.

Toute utilisation des voies publiques ou chemins ruraux à des fins privées y compris l'aménagement des abords ou marquage au sol permanent doit faire l'objet d'un accord préalable de la commune. Il est de même interdit toute dégradation volontaire (création de dos d'ânes, nid de poules...) notamment sur les chemins ruraux.

Toutes ces voies doivent rester propres et nous attirons particulièrement l'attention des propriétaires de canidés à qui il appartient de ramasser les déjections de leurs amis les bêtes. Nous remercions ceux qui le font déjà et encourageons les autres à suivre leur exemple.

Nous sommes maintenant en automne et c'est le moment idéal de rendre nos abords propres, de désherber les trottoirs et les caniveaux et d'élaguer les plantes ou arbustes qui peuvent gêner le passage.

La commune vous remercie pour votre engagement.

Divers

Recensement de la population en janvier et février 2023. Merci pour le bon accueil que vous réserverez au recenseur.

La valorisation des déchets est un enjeu majeur pour notre environnement et notre climat. Nous en sommes tous les acteurs. Le 1^{er} janvier 2023, le SMICTOM franchira un nouveau cap en valorisant davantage de déchets, grâce à une simplification du geste de tri.

https://www.smictom-alsacecentrale.fr/sites/default/files/smictom-a4-4p-ect_mailing_usagers-planche-m.pdf



Mentions légales

Responsable publication : Mme Anne Marie NEEFF

Rédaction : Christelle Hartmann, Evelyne Ludwig, M. Pascal Ostertag, Patricia Ueber

Contact : mairie@saasenheim.fr - Tél. 03.88.85.20.85

Site : <https://saasenheim.fr> - Page Facebook : <https://www.facebook.com/Saasenheim/>

